

PERSONNES FRAGILES AGEES

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. Un registre confidentiel est tenu en Mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées). Ce registre a pour finalité de permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions, des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables. Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service de soins à domicile, etc.).

Si vous pensez avoir besoin d'aide ou si vous avez connaissance de personnes susceptibles d'être concernées dans votre voisinage, n'hésitez pas à contacter la mairie qui suivra avec attention chaque situation.

Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc.) sont confidentielles.

A cet effet, nous vous demandons, si vous le souhaitez, de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le retourner en mairie afin de vous inscrire sur ce registre, ceci nous permettant de pouvoir intervenir dans les situations d'urgences.

RENSEIGNEMENTS et CONTACTS:

Mairie: 05.57.43.11.03 ou

Mme Francine CONTE au 06.26.08.73.94

PLAN CANICULE

Nom(s), Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Médecin traitant : _____

Service intervenant à domicile (le cas échéant) : _____

Personne(s) à contacter en cas d'urgence : _____

Date : _____

Signature(s) :